

élus :

.....23.....

Conseillers en

fonction :

.....23.....

Conseillers

présents :

.....20.....

+ 2 procurations de vote

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance ordinaire du 29 avril 2026**

Sous la présidence de Murielle FABRE, Maire

**Point 7 : Finances - Budget Primitif 2026 - Approbation**

Le Conseil municipal, appelé à statuer sur le Budget Primitif 2026 présenté par le Maire,  
Après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'arrêter le Budget Primitif 2026 aux montants ci-dessous :

En fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement : 3 600 000 €

Recettes de fonctionnement : 3 600 000 €

En investissement :

Dépenses d'investissement : 1 025 000 €

Recettes d'investissement : 1 025 000 €

Soit un budget total de :

Dépenses de fonctionnement et d'investissement de : 4 625 000 €

Recettes totales de fonctionnement et d'investissement de : 4 625 000 €

**AUTORISE** le Maire :

- A gérer l'encours de la dette communale,
- A passer, à cet effet, les actes nécessaires,
- A procéder aux virements de crédits d'articles à articles et de chapitre à chapitre dans la section de fonctionnement et dans la section d'investissement.

**AUTORISE** le Maire à procéder pour l'exercice 2026 à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections, sous réserve que ces mouvements de crédits n'entraînent pas une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre, et de signer les décisions et documents utiles pour les transmettre au représentant de l'Etat, et les notifier au comptable assignataire pour mise en œuvre.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Maxime SCHOTT

Secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme  
Lampertheim, le 29 avril 2026



Murielle FABRE

Maire de Lampertheim